

QUEBECKYOTO
Coalition de solutions
14556 rue Jovette Bernier
Montréal, Québec,
H1A 5P2

par courriel greffe@regie-energie.qc.ca

le 20 novembre 2007

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria (bureau 225)
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Objet: Demande d'approbation du Protocole d'entente visant la suspension temporaire des activités de production d'électricité à la centrale de Bécancour et de l'entente finale entre Hydro-Québec Distribution et TransCanada Energy Dossier R-3649-2007

Madame,

Par la présente Québeckyoto soumet ses observations écrites sur le dossier en rubrique.

Face à des surplus d'énergie électrique, Hydro-Québec Distribution veut que la centrale de Bécancour, propriété de TransCanada Energy, soit arrêtée complètement pour l'année 2008.

Étant donné la réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrée par cette démarche, nous l'appuyons fortement.

En effet, selon les informations disponibles, la réduction serait d'environ **1,65 mégatonne de CO2 par année**, ou l'équivalent d'environ **350 000 automobiles**, ce qui représente environ **1,8 % des émissions de GES du Québec**.

Donc, l'arrêt de la centrale de Bécancour aiderait significativement la lutte aux changements climatiques du Québec.

Veuillez agréer, Madame l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Daniel Breton
Porte-parole

QUEBECKYOTO
daniel.breton@quebec-vert-kyoto.org